



La crise sanitaire que nous traversons a démontré, si certains en doutaient encore, la nécessité d'un véritable dialogue social avec les syndicats, qui ont servi de relais aux agents sur le terrain pour faire remonter les difficultés collectives et individuelles, tant en local qu'en national.

Les militants de FO DGFIP 63 se sont investis pour informer les agents de ce qui se passait à tous les niveaux de la chaîne administrative : Fonction publique, Finances, DGFIP et DDFIP63.

A chaque fois que nécessaire, la section du Puy-de-Dôme publiait sur son site un bulletin spécial « coronavirus »,

Ce bulletin vous informait sur les avancées en matière de confinement/déconfinement, plan de continuité de l'activité puis plan de reprise, télétravail, autorisations d'absence, garde d'enfants, congés, prime, restauration, tickets restaurant, campagne IR, accueil au public, etc

FO DGFIP63 a aussi été un vecteur entre des agents qui rencontraient des difficultés et la DDFIP63.

Me syndiquer ? J'hésite

Aujourd'hui, un syndicat est-ce indispensable? Cela ne fait aucun doute ! Dans la Fonction publique la "privatisation" rampante est à l'oeuvre.

A la DGFIP, les restructurations et leur cortège de suppressions d'emplois vont reprendre, il ne faut pas en douter et ce sans bilan de la période « COVID19 » qui vient de s'écouler et comme si de rien n'était !

Rappel : 25 039 suppressions à la DGFIP depuis 2009.

Ça donne quoi d'adhérer à FO ?

- x Être informé de ses droits collectifs et individuels et de leur évolution, par des tracts très réguliers et des publications syndicales émanant des structures de **FO** à tous les niveaux :
- x la revue trimestrielle **FO** DGFIP
- x le guide annuel sur les mutations et celui sur l'évaluation,
- x la revue **FO** Finances,
- x la revue **FO** Fonctionnaires, etc...
- x Recevoir le guide « fiscal » **FO** (revue le Particulier à 6,27€ dans le commerce),
- x Être membre de l'association **FO** consommateurs (AFOC),
- x Être défendu avec un soutien individualisé en cas de difficultés,
- x Assister à l'assemblée départementale sur la base d'une autorisation d'absence.
- x Être assuré d'être adhérent d'un syndicat libre et indépendant, les fondements de **FO**



Prénom et Nom :

Email :

Grade :

Je souhaite recevoir les informations pour adhérer au syndicat **FO**.

Fait à, le

Signature

C'est décidé, je me syndique !

Pourquoi se syndiquer à **FO** ? Pour être informé. Pour être défendu. **FO** ne sort pas de son rôle. A **FO**, nous sommes très attachés à notre indépendance (pas question d'être marqués politiquement ou de donner des consignes de vote par exemple, ...).

Nos cotisations = notre indépendance !

Notre force ? Celle que donnent le nombre et la détermination des adhérents et des militants bien évidemment. Mais une force, c'est comme la forme, ça s'entretient ! En matière syndicale il faut toujours plus d'adhérents informés et formés, pour obtenir de nouvelles avancées et garanties sociales.

Je reste libre quand j'adhère à FO ?

Vous adhérez quand vous le voulez et vous cessez d'adhérer et de cotiser quand vous le voulez.

Aurais-je des obligations ?

Hormis payer ses cotisations, aucune. Mais adhérer c'est ajouter une voix (liberté de parole) à la voix de **FO**, c'est lui donner plus de force, ce qui est déjà un acte significatif et responsable. Il appartient ensuite à chaque adhérent de décider s'il s'engage davantage ou pas. Et de bénéficier de formation syndicale si, et seulement si, c'est son choix.

Où me renseigner pour adhérer à FO ?

En adressant le coupon de demande d'information à l'adresse ci-dessous. Ou par courriel à fo.ddfip63@dgifp.finances.gouv.fr

FO, c'est quoi ?

En 2020
C'est décidé



FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE (CGT-**FO**). Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ? Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable

syndicalisme indépendant.

Aujourd'hui **FO** est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

FO

C'est notre **FO** rce ; c'est votre **FO** rce